soumettre au Corps législatif le budget extraordinaire de la ville de Paris; il a repoussé la proposition analogue concernant le budget de Lyon.

Un renseignement rétrospectif qui n'est pas sans intérêt : le tiers-parti, le jour où la demande d'interpellation de M. Buffet avait été repoussée, devait déposer une demande d'interpellation sur les affaires extérieures; elle était signée de MM. Latour-du-Moulin, Gorsse, de Tillancourt, de Grammont, Houssard, d'Estourmel, Laroche-Joubert, etc. Les incidents de la séance l'ont fait ajourner; mais M. Latour-du-Moulin doit la déposer très-prochainement. Le tiers-parti veut savoir si le gouvernement se refuse à la discussion sur l'extérieur comme sur l'intérieur.

Il eût été fort regrettable que la demande d'interpellation de M. de Maupas fût renouvelée, car on lui attribue l'intention de faire un discours qui touchera à l'un des principes les plus importants de la Constitution, celui de la responsabilité du Souverain. On se rappelle que la polémique engagée entre le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats* sur la responsabilité de l'Empereur et du gouvernement personnel, fut close par une note du *Moniteur*, rappelant aux journaux qu'ils n'ont pas le droit de discuter la base de la Constitution. Or, on dit que M. de Maupas se propose de signaler un danger avec les inconvénients de la législation nouvelle de la presse. Il exposerait que la personne de l'Empereur se trouve beaucoup trop à découvert en face d'une presse devenue libre. La responsabilité personnelle de l'Empereur ne présentait dans la pratique des choses aucun inconvénient quand la presse était soumise au régime administratif, tandis que, aujourd'hui, la presse, débarrassée de toutes entraves préventives, peut commettre des excès que les tribunaux viendront tardivement réprimer. M. de Maupas proposerait, dit-on, comme remède à cet état de choses, une extension des prérogatives des Chambres, et pour démontrer l'urgence, il ferait l'exposé des nombreux procès intentés aux journaux pour offenses à la personne de l'Empereur.

Contrairement à ce qui a été dit et répété ces jours derniers, il paraît que ni les députés de la gauche, ni ceux du centre ne déposeront de nouvelle demande d'interpellations sur les affaires intérieures; il aurait été décidé que la discussion du budget fournirait l'occasion d'aborder toutes les questions générales et particulières. La raison qui aurait motivé cette détermination, c'est que plus on retardera la discussion des grosses et petites questions, moins l'écho s'en trouvera affaibli lors des élections générales.

Un joli mot de la princesse Julie Bonaparte : elle appelle le vote du 101 « une escapade d'écoliers qui sentent les vacances. »

La presse est loin d'être unanime pour juger le rôle de la gauche dans la discussion de l'interpellation de M. de Benoist. Les uns approuvent, les autres blâment son abstention. Il en est toujours ainsi, et si la gauche était intervenue dans les débats, il y aurait eu la même différence d'appréciations. Nous croyons que les députés de l'opposition ont fait sagement de s'abstenir; leur silence a aidé à renfermer la discussion dans les proportions les plus modestes.

A la suite des réunions tenues au Vieux-Chêne et dans lesquelles a été si vivement attaquée la Société de Jésus, le propriétaire de la salle a refusé de la louer désormais pour des réunions publiques. Encore quelques temps et les organisateurs de nos clubs ne trouveront plus de salle à louer.

Le *Progrès*, de Lyon, publie un fragment d'une lettre de Victor Hugo, adhérant à la théorie de la multiplicité des candidatures démocratiques; mais il demande que les feuilles démocratiques mettent à l'ordre du jour la question du serment imposé aux candidats. Plus loin, il déclare que son exil finira à sa mort. M. Victor Hugo ne paraît pas se douter que la question du serment n'est pas discutable par la presse. Il y a bien d'autres choses dont l'exilé ne se doute pas et qu'il aurait apprises s'il était descendu de son rocher pour fouler l'asphalte du boulevard. Voilà dix-huit ans qu'il rêve un retour de l'île d'Elbe triomphal.

Hier a été appelée l'affaire de la plainte en dénonciation calomnieuse de M. Monginot contre M. Mirès. L'affaire a été remise à huitaine, et il est probable qu'elle sera ajournée jusqu'à ce que le juge d'instruction ait rendu son ordonnance sur la plainte en faux déposée par M. Mirès contre M. Monginot. A propos de ce procès, la *Presse* publie une note de M. Mirès qui se termine par ces mots : « Je vais me retrouver en face de l'auteur de tant de malheurs et de ruines, et l'on saura enfin si, comme je l'affirme, l'expert Monginot est un faussaire ou si je suis un imposteur. »

Malgré la mort de la princesse Bacciochi, le bal d'Ajaccio n'a pu être décommandé, la nouvelle étant arrivée trop tard. La princesse laisse une fortune évaluée à trois ou quatre cent mille francs de rente. Le prince impérial est son légataire universel.

Il y aura grand dîner samedi au Palais-Royal; ce sera un dîner d'adieux : le prince doit partir demain pour Cannes.

Voici un élément de succès pour le *Peuple* de M. C. Duvernois : deux procès, dont l'un est intenté par le *Peuple*, de Marseille, l'autre par M. J. Vallès qui a fait, il y a quelques mois le dépôt de ce titre pour un journal politique, et qui fait paraître aujourd'hui sous ce titre : *Le Peuple* un journal littéraire.

CH. CAHOT.

—

Paris. — Vendredi 5 février.

C'est seulement dimanche qu'expire le délai donné à la Grèce pour faire sa réponse au protocole de la Conférence. On dit que cette réponse ne sera pas une adhésion pure et simple aux propositions des puissances.

Les choses seraient trop vite terminées. Il paraît que la Grèce enverra à la Conférence un Mémoire où seraient discutées les déclarations contenues dans le protocole, et les plénipotentiaires devraient délibérer de nouveau. Si le fait est vrai, il n'y a pas de raison pour que la Conférence ne reste en permanence encore un mois ou deux.

Les nouvelles d'Athènes sont assez embrouillées.

La crise ministérielle n'a pu aboutir encore; on parle de manifestations à Athènes contre l'adhésion au protocole.

Les nouvelles du jour sont en général pacifiques. Les journaux anglais publient en dépêche une analyse de la *Gazette de la Croix* déclarant que l'indépendance et la neutralité de la Belgique sont une nécessité d'ordre européen et que si elles étaient menacées, toutes les puissances devraient intervenir. D'où vient ce zèle du journal prussien pour une cause qu'aucun danger ne menace.

C'est aujourd'hui le 9e anniversaire de la signature du traité de commerce avec l'Angleterre. Il n'est pas dénoncé, par conséquent il continuera d'avoir de droit ses effets jusqu'au 5 février 1871.

M. de Bismark vient d'élever la police à la hauteur d'une institution. C'est un homme très-fort que le premier ministre du roi Guillaume; il a compris que la police était la grande puissance de ce siècle, et l'exerce avec une franchise que les ennemis appellent du cynisme. Le télégraphe avait porté le premier coup à la diplomatie, la police l'achève. L'avenir est aux espions. Désormais pour ne pas rompre brutalement avec la tradition, les gouvernements entretiendront des ambassadeurs pour les représenter à l'étranger; mais les vrais agents, les utiles, les indispensables, seront les agents secrets que dans la politique on appelle des espions et que le langage populaire flétrit du nom de mouchards. La Prusse en agit du reste à l'égard de la France avec un cynisme sans gêne; elle ne donne pas de successeur à M. de Goltz et n'est pas représentée en France que par un chargé d'affaires. Mais elle entretient chez nous une escouade d'agents secrets disséminés sans doute dans les divers rangs de la société; et M. de Bismark sait aussi bien, sinon mieux que notre gouvernement, ce qui se passe chez nous.

M. de Bismark a déclaré qu'on ne pouvait pas toucher à la poix sans se salir les mains; l'avenir dira si en mettant la main à de sales ouvrages, il n'a pas terni sa conscience et sa mémoire. C'est sur cet point que son œuvre qu'il faut toujours se dire : attendons la fin.

On dit que M. de Saint Paul, administrateur de votre département, va être nommé prochainement sénateur. Nous ne voyons là rien d'extraordinaire. M. H. Chevreau, administrateur du département du Rhône, est membre du Sénat. Mais on ajoute que M. de Saint-Paul sera muni d'une fonction qui le rapprochera de M. Rouher, et cela en vue des élections prochaines. Nous n'en croyons rien. C'est le ministre de l'intérieur, M. de Forcade, qui dirigera toute la campagne électorale, et comme il a combattu le maintien de M. de Saint-Paul dans les fonctions qu'il occupait au ministère de l'intérieur, nous doutons fort qu'il le prenne pour auxiliaire dans la lutte qu'il prétend soutenir seul. Pourtant je crois qu'on se hâte trop d'annoncer des dissentiments au sein du cabinet sur la tactique à suivre lors des élections générales. La vérité serait qu'il n'y a pas encore de programme définitivement arrêté.

C'est aujourd'hui que s'ouvre au Sénat la discussion sur l'interpellation de M. de Maupas. L'ancien préfet de police a pris le premier la parole.

Je vous ai dit que le silence de la gauche lors de l'interpellation de M. de Benoist avait été vivement critiqué. Les députés de l'opposition se sont émus de ces critiques et surtout de la division qu'ils peuvent constater dans le parti démocratique. Ils ont compris qu'ils ne doivent pas négliger pour les élections prochaines l'appoint des voix du parti ultra-radical, c'est-à-dire des socialistes. Aussi, après mûre délibération a-t-il été décidé que les orateurs de la gauche ne feraient plus les réunions populaires et qu'ils iraient y faire l'essai de l'influence de leur éloquence et de leurs personnes. En conséquence, M. Jules Favre irait prochainement parler devant la réunion de la Redoute, un jour où l'entrée est gratuite. M. E. Pelletan parlerait dans une autre salle, et M. Glais-Bizoin également. Ils prêcheront sans doute l'alliance de toutes les forces de la démocratie. Nous sommes curieux de connaître l'accueil qui leur sera fait.

Le journal que doivent fonder à Bruxelles MM. Victor Hugo, H. Rochefort, Rogeard, Vacquerie s'appellera, non pas le *Journal des exilés*, mais le *Rappel*. Inutile de dire qu'il n'entrera pas en France.

M. Horn vient de publier sous le titre *les Finances de l'Hôtel-de-Ville*, une brochure, une critique très-approfondie de la gestion financière de M. Haussmann. Il déclare comme conclusion de ce travail que la présentation au Corps législatif du budget extraordinaire de la ville de Paris est un remède insuffisant, que ce budget est désormais dépourvu de toutes ressources; que le budget ordinaire lui-même est en déficit, et il demande que les parisiens puissent eux-mêmes voter leur budget comme les plus modestes communes.

CH. CAHOT.

—

Bourse de Paris du 5 février.

Le 3 % est faible au début et la première heure; mais des rachats forcés le ramènent près de 71. En clôture faiblesse encore. De nombreux ordres de vente de province inquiètent le public. Des bruits alarmants de Paris font baisser l'italien d'un franc; le foncier se soutient par les syndicats, mais les valeurs à revenu fixe sont offertes. Beaucoup de petits portefeuilles se vident dans la prévision de complications européennes; aussi les obligations sont d'un placement difficile. Les exécutions paraissent terminées sur le Lombard. Après la Bourse l'italien est offert à 55-80. 1re cote de Londres, 1/8 de baisse. 2e sans changement.

CELLIER.

La pétition suivante a été signée par industriels et commerçants de Rouen : Nous en empruntons le texte au *Nouvelliste* :

« Sire,

» Le moment approche où le traité de commerce avec l'Angleterre peut être dénoncé et la signature de la France dégagée.

» Aussi venons nous tous, filateurs, tisseurs, indienneurs, fabricants, commerçants, et manufacturiers, dont l'industrie se rattache au coton, exposer à Votre Majesté, avec une respectueuse confiance, la douloureuse situation dans laquelle nous a placés l'application des tarifs de douane résultant des traités conclus avec l'Angleterre, la Suisse, la Belgique et les autres puissances de l'Europe.

» Le premier sentiment de la Normandie à la nouvelle de la publication de ces traités a été la crainte de ne pouvoir soutenir la concurrence redoutable de pays industriels mieux préparés et mieux placés que nous.

» Pour rassurer tous les intérêts, on nous a promis des tarifs protecteurs suffisamment élevés, le rachat des canaux, des voies de communication rapides, multipliées, des transports peu coûteux, des réformes administratives, enfin à tous la vie à bon marché.

» Confiants dans ces promesses nous avons voulu prouver que l'industrie normande n'était pas dégénérée, qu'elle saurait persévérer dans la voie du progrès qu'elle avait déjà suivie depuis longtemps et aborder avec énergie cette périlleuse épreuve.

» Elle a donc renouvelé une grande partie de son matériel, perfectionné ses produits, amélioré ses procédés, prodiguant ses capitaux malgré l'avenir inconnu qui l'effrayait, accomplissant enfin tous les sacrifices possibles pour soutenir cette lutte redoutable et personne aujourd'hui ne pourra contester qu'elle n'ait répondu vaillamment à cet appel.

» Neuf ans se sont écoulés, l'expérience a prononcé.

» Permettez-nous, Sire, de soumettre avec une entière franchise à la bienveillante attention de Votre Majesté, les résultats obtenus.

» Un grand nombre d'établissements ont complétement suspendu leurs travaux. D'autres sont soumis à des alternatives de chômage plus ruineuses encore qu'un chômage complet.

» Ceux d'entre nous qui ont continué à travailler n'ont jamais pu obtenir leur prix de revient, et si quelques manufacturiers ont pu conserver leur avoir et le conservent encore aujourd'hui, ils le doivent à des achats de matière première faits dans des moments opportuns. Ceci n'est plus de l'industrie, c'est de la spéculation heureuse.

» Jamais la Normandie, dont la réputation d'activité et de prudence est si connue, n'a eu à supporter d'aussi nombreuses suspensions. Le nombre des faillites a augmenté, et, s'il n'y en a pas eu d'avantage, c'est qu'en présence de malheurs pour la plupart immérités et de l'impossibilité de réaliser des usines tombées dans le plus complet avilissement, les créanciers reculaient devant cette inutile et pénible extrémité.

» On a cru pouvoir rejeter sur la guerre d'Amérique les pertes que l'industrie a supportées à cette époque. Cette grande perturbation n'a pu que donner le change à l'opinion publique et voiler pendant un temps la véritable cause de nos désastres. Depuis quatre ans, cette guerre est terminée et nos souffrances ont toujours été en s'aggravant.

» Sire, nous sommes partisans de multiplier les relations internationales, mais faut-il les développer en sacrifiant le travail national? Nous croyons que par des tarifs protecteurs sagement combinés il est possible de satisfaire à ce double but.

» Les Etats-Unis, ce grand pays où règne une si complète liberté, voient, grâce à la faveur de tarifs protecteurs, leur commerce et leur industrie grandir avec une activité merveilleuse. Ils vont consommer cette année un million de balles de coton, chiffre double de celui qu'ils consommaient avant leur guerre civile.

» Les Etats-Unis ont su défendre avec succès leurs marchés contre l'envahissement des produits étrangers. Nous vous prions, Sire, de défendre les nôtres, que les manufacturiers anglais s'efforcent les premiers d'envahir, en sachant obtenir et en continuant à réclamer chaque jour le développement des traités que nous, nous vous supplions de dénoncer.

» Nous ne sommes pas seuls à souffrir par nos chômages répétés. Nos populations ouvrières ont perdu la régularité de leur travail et de leur salaire, et malgré une augmentation considérable de la main-d'œuvre leur bien-être n'a pas augmenté, car le renchérissement de toutes choses a accru les dépenses de leur vie. Ils ne sont pas plus heureux, et nous, nous avons perdu cette différence dans le prix de la main-d'œuvre qui devait nous aider à lutter avec l'Angleterre. Tandis que ses changements s'accomplissaient, en aggravant nos charges, l'industrie anglaise trouvait dans le meilleur marché de ces denrées un élément nouveau de prospérité.

» L'industrie cotonnière de la Normandie, frappée dans le passé et dans le présent, effrayée de l'avenir, vient, Sire, vous exprimer ses douleurs et ses espérances. Elle souffre comme souffrent Lille, Mulhouse, Roubaix et nos centres industriels.

» On laisse sans doute ignorer à Votre Majesté la gravité de la situation et l'imminence de notre ruine. Nous faisons donc un appel pressant à votre sollicitude pour les intérêts du pays. Il est encore temps, notre industrie peut être sauvée. Nous remettons avec confiance sa cause entre vos mains.

» Nous avons accueilli comme une consolation la déclaration de votre gouvernement qu'il ne serait fait désormais aucun traité sans que les tarifs aient soumis au Corps législatif. Nous désirons davantage, Sire, nous vous supplions de dénoncer le traité avec l'Angleterre et de revenir à des tarifs qui puissent rendre à notre pays sa prospérité perdue.

» Nous sommes, Sire, de Votre Majesté les très-humbles, etc., etc.

La réunion des manufacturiers alsaciens qui s'est tenue à Mulhouse, a, au point de vue politique, une importance qu'on ne peut méconnaître. Elle marque la fin du régime des démarches des pétitions, des supplications individuelles pour inaugurer l'action collective et essayer ce que pourra cette action, cette pression commune sur une administration trop peu habituée à compter avec l'opinion publique.

On peut avoir sur le fond même du débat économique des opinions très diverses. Pour notre compte, nous hésiterions à nous prononcer sur des questions si complexes, mais, même en se renfermant dans son programme purement industriel, cette réunion a rendu un grand service au pays en lui donnant l'exemple d'un effort efficace pour faire sortir cet isolement de chacun en face du pouvoir qui, en France, est le grand obstacle à l'établissement des mœurs libérales. Pour en arriver à faire cet effort, il a fallu sans doute que nos manufacturiers aient souffert dans leurs intérêts, car pendant que leurs établissements étaient prospères, ils ne nous ont pas donné l'exemple d'une pareille fermeté contre les empiètements de l'arbitraire. Nous sommes loin de leur en faire un reproche.

L'histoire de tous les temps nous apprend que les garanties libérales n'ont jamais été réclamées et conquises que par ceux qui en sentaient le besoin urgent pour eux-mêmes, et l'amour platonique des droits et de la liberté d'autrui n'a guère fait jusqu'ici de martyrs. Pendant que le gouvernement se contentait d'enchaîner la presse et de mener les électeurs au scrutin sous l'escorte des gendarmes, l'industrie ne soufflait mot. Ces procédés sommaires la délivraient des agitations parlementaires; tout était tranquille et les affaires marchaient à merveille. C'est en lisant un matin, dans le *Moniteur*, qu'un traité de commerce venait d'être signé sans aucune discussion ni préparation législative que l'industrie s'aperçut pour la première fois du mérite ignoré de ces vieilles formes parlementaires si décriées. Elle a vu depuis que cette même volonté qui avait pu, aux applaudissements des gens d'affaires, imposer silence à quelques bavards peu intéressants, pouvait aussi déchaîner sur l'Europe d'insatiables ambitions, ranger notre politique nationale et jeter dans les affaires une perturbation dont nul ne peut voir le terme. Nous voyons que la leçon n'a pas été perdue. Puisse-t-elle profiter à tout le pays!

Ce qui doit surtout, selon nous, attirer sur cette réunion les sympathies des gens éclairés, c'est qu'on peut y voir le germe d'un parti conservateur en voie de se former dans notre pays. L'existence d'un pareil parti est peut-être en ce moment pour les esprits réfléchis le plus grand besoin de la situation. Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée! Nous appelons par ce conservateur ce grand parti représentant les traditions nationales et se préoccupant de leur continuité, surveillant à la fois le gouvernement et les partis avancés, prompt à résister à toute illégalité de quelque côté qu'elle arrive, se défiant de toutes les théories aventureuses, mais surtout de celles qui viennent d'en haut et qui s'abritent derrière l'infaillibilité et l'omnipotence du monarque, ne laissant aucune innovation s'introduire sans qu'elle passe par l'épreuve d'une discussion approfondie.

L'on voit après cela ce qu'on appelle ordinairement le parti conservateur, c'est-à-dire cette masse inerte de capitalistes et de propriétaires timorés, prêts à sacrifier à la moindre panique les garanties les plus élémentaires, n'a de conservateur que le nom. Ces prétendus conservateurs n'ont, dans ces vingt dernières années, conservé que leurs capitaux et leurs terres, et ont abandonné tout le reste à un gouvernement habile à entretenir chez eux leurs terreurs habituelles. Il ne peut y avoir pour une nation d'autre conservation ni d'autre stabilité que dans la loi, dans le droit et dans la liberté. Dès qu'on peut, sous un prétexte quelconque toucher un cheveu de la tête du plus humble citoyen sans passer par les formes légales, tout l'ordre social est menacé. Qu'au lendemain d'une élection rurale, par exemple, un malheureux instituteur soit destitué pour n'avoir pas déployé assez d'éloquence en faveur du candidat officiel, ce fait obscur et insignifiant, ne causera qu'un médiocre souci aux princes de la finance, et cependant, au fond la cause de cet instituteur, est la leur. Dès qu'il est avéré qu'on peut impunément aujourd'hui enlever, sans autre forme de procès, son gagne-pain à un pauvre fonctionnaire, demain arrivera un parti qui ne sera que logique en dépossédant les capitalistes. L'intérêt social ou gouvernemental invoqué d'un côté sera également invoqué de l'autre. De pareils exemples ne sont jamais perdus. Les partis qui se succèdent au pouvoir ne font qu'appliquer les maximes qu'ils y trouvent déjà établies; les violences conservatrices ont pour conséquence inévitable les violences démagogiques, et un seul fait du genre de celui que nous venons de citer, est l'indice chez un peuple, d'un régime aussi anormal et aussi révolutionnaire, dans le mauvais sens du mot, que pourrait l'être un régime de communisme et de barricades.

Les seules nations où tous les intérêts sont sûrs du lendemain, sont celles où l'inviolabilité de chaque citoyen, le respect des opinions individuelles et des droits établis sont tellement passés dans les mœurs que celui qui voudrait y porter la moindre atteinte, ministre, potentat ou démagogue, est sûr de soulever instantanément contre lui la nation entière. Aussi chez ces nations existe-t-il un puissant parti conservateur prêt à revendiquer les garanties libérales avec un soin aussi jaloux que les libéraux les plus avancés. Mais tant qu'en France la défense de la liberté sera considérée comme étant du ressort exclusif des avocats et des journalistes, tant que les classes influentes de la société verront dans la liberté politique un épouvantail, au lieu d'y voir la seule garantie de leurs droits, nous ne ferons que nous agiter éternellement entre des révolutions stériles et des réactions aveugles.

J. GILARDONI.

(Industriel alsacien).

CHRONIQUE LOCALE

M. le conseiller d'Etat chargé de l'administration du département du Nord vient d'adresser à MM. les sous-préfets et maires du département un avis recommandant à leur sollicitude, l'application des dispositions de la loi du 3 mai 1844, à l'effet de protéger les petits oiseaux, les plus utiles auxiliaires de l'homme pour la destruction des insectes nuisibles, pour parvenir à réduire les ravages des chenilles et des hannetons.

L'année 1868, ayant été signalée par une production exceptionnelle de hannetons, les vers blancs de terre doivent être nombreux et c'est par de profonds labours à l'automne et le secours des oiseaux que les cultivateurs pourront se délivrer de ces insectes.

Le Recueil des actes de la préfecture contient l'arrêté, portant que tous les ans, l'échenillage sera fait avant le 20 février, et qu'il sera ordonné par l'administration.

Le mode le plus recommandé par les praticiens, les savants, les associations et notamment par la Société impériale et centrale d'horticulture de France, pour détruire les hannetons, consiste à surprendre ces insectes, le matin, sur les arbres où ils sont encore engourdis par la fraîcheur de la nuit. En agitant l'arbre, ils tombent facilement et on peut les recueillir. En outre, comme les hannetons s'éloignent peu du lieu où ils sont venus s'établir après être sortis du sol, si chaque propriétaire d'enclos ou de jardin a soin de pratiquer le hannetonnage avec persévérance pendant les quelques semaines assignées à l'existence de ces coléoptères, et la destruction de ceux qui se trouvent dans les champs, sur les routes et à la lisière des forêts est encouragée, on peut arriver facilement à éviter les dégâts dont ces insectes menacent les récoltes.

Le Conseil général a décidé que les primes pour la destruction des animaux nuisibles peuvent s'étendre au hannetonnage.

Les communes sont intéressées à participer elles-mêmes aux encouragements de cette nature, et les dispositions que MM. les maires prendront à cet égard ne pourront qu'être approuvées.

M. le Maire de Roubaix a reçu la lettre suivante :

« Lille, le 4 février 1869.

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous informer que je viens de recevoir l'expédition du décret qui institue à Roubaix un Tribunal de Commerce, dont le ressort comprend les deux cantons de Roubaix et celui de Lannoy.

« Je vous prie de vouloir bien me faire connaître les mesures que l'administration municipale de Roubaix aura arrêtées pour assurer la prompte exécution de ce décret.